

PSC (PRO SANTÉ CONNECT)

Un service
national

PRO SANTÉ CONNECT

SYSTÈME NUMÉRIQUE D'AUTHENTIFICATION SÉCURISÉE DES PROFESSIONNELS
DES SECTEURS SANITAIRE, MÉDICO-SOCIAL ET SOCIAL

Pro Santé Connect (PSC) est un **moyen simple d'authentification et d'accès sécurisé à différents services de la e-santé** habilités par l'ANS (Agence du Numérique en Santé).

L'ANS définit Pro Santé Connect comme un fédérateur de fournisseurs d'identité au standard OpenID. **Pro Santé Connect permet aux professionnels de s'authentifier soit avec une e-CPS (application mobile), soit avec une carte CPS physique** à tous les services numériques de santé raccordés à Pro Santé Connect.

Les identités fournies proviennent de l'Annuaire Santé, lui-même alimenté par le RPPS (Répertoire Partagé des Professionnels de Santé).

Depuis le 1er janvier 2023, l'implémentation de PSC est exigée pour les services numériques en santé nationaux, comme le DMP (Dossier Médical Partagé), ainsi que pour tous les logiciels qui les intègrent fortement tel que le dossier patient/usager.

Les avantages

- **Simplification** : s'identifier aux services de santé via un moyen d'identification unique.
- **Fluidification** : passer d'un service numérique à un autre avec un seul identifiant.
- **Sécurisation** : centraliser et homogénéiser des données, ce qui limite les fuites ou les attaques.

Pour qui ?

Tous les acteurs de santé des secteurs sanitaire, médico-social et social, avec un numéro RPPS ou RPPS+.

Comment faire ?

Étape 1 : Vous devez d'abord obtenir votre identité numérique RPPS

La démarche est différente selon votre profession et situation. En cas de doute, consultez la liste sur le site de l'ANS - rubrique «j'obtiens mon identité numérique RPPS».



- Je suis un **professionnel à ordre** (infirmier, sage-femme, médecin, chirurgien-dentiste, kinésithérapeute, etc.) : je me rapproche de mon ordre professionnel.



- J'exerce une **profession enregistrée auprès de l'ARS** - anciennement ADEL (orthophoniste, psychologue, ergothérapeute, psychomotricien, etc.) : je mets à jour mes informations sur le portail eRPPS en me connectant avec France Connect ou ma carte CPS/ e-CPS.



- Je pratique une **profession à rôle** (professionnels du sanitaire, médico-social, social exerçant des fonctions administratives, de coordination, d'accompagnement à la vie sociale, professionnelle et éducative, etc.) : je m'enregistre sur le portail RPPS+ ; ou le gestionnaire RPPS+ de ma structure (officine, ESMS) a autorisé pour m'enregistrer sur le portail RPPS+.

Étape 2 : Vous vous procurez ensuite une carte professionnelle

Pour en savoir plus, consulter le site de l'ANS-rubrique Cartes de Professionnels de Santé

En libéral :



- Les **professions à ordre et enregistrées auprès de l'ARS** reçoivent automatiquement leur carte CPS avec les informations déclarées aux ordres, ou activent elles-mêmes leur e-CPS.
- Pour les **professionnels collaborateurs dans les cabinets sans numéro RPPS+**, la gestion se fait sur le portail TOPS pour commander/gérer les cartes CPE.
- Pour les **professionnels collaborateurs dans les cabinets avec un numéro RPPS+**, le professionnel doit télécharger l'application, et activer lui-même sa e-CPS.

En structure de santé :



- Les **professions à ordre** reçoivent automatiquement leur carte CPS ou la commandent sur le portail Ma Carte ou activent elles-mêmes leur e-CPS.
- Les **professions enregistrées auprès de l'ARS** sont autonomes pour commander et gérer leur carte CPS sur le portail Ma Carte, ou activent elles-mêmes leur e-CPS.
- Pour les **professions à rôle sans RPPS+**, la commande et la gestion des cartes se font sur le portail TOM par le gestionnaire désigné de la structure.
- Pour les **professions avec un RPPS+**, le professionnel lui-même active et gère sa e-CPS.

Étape 3 : Vous pouvez vous connecter à un service numérique avec Pro Santé Connect !

Sites Utiles

- Le **site ANS** avec les différents portails d'enregistrement (eRPPS, RPPS+...) et les guides correspondants : <https://esante.gouv.fr/produits-services/portail-enregistrement-eRPPS>
- Le **portail Ma Carte** sur le site de l'ANS : <https://ma-cps.esante.gouv.fr/>
- Le **portail TOPS** : <https://tops.eservices.esante.gouv.fr/tops/pageAccueil/accueil.html>
- Le **portail TOM** : <https://tom.eservices.esante.gouv.fr/tom/pageAccueil/index.html>

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

contact.authentpro@normand-esante.fr

02 50 53 70 00



Site de Caen - Siège

Bâtiment Comète - 7 longue vue des astronomes - 14111 LOUVIGNY

Site de Rouen

1231 rue de la sente aux bœufs - 76160 ST MARTIN DU VIVIER

02 50 53 70 00 | contact@normand-esante.fr | www.normand-esante.fr

Normand'e-santé (NeS)

